LOUDEAC communauté

Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20260408-CC_2026_64-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 3 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le vendredi trois avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis au Vélodrome de Bretagne, Rue des Livaudières à Loudéac, sur convocation du Président par courriel en date du vingt-huit mars deux mil vingt-six.

Présents : Yohann HERVO, Jean-Louis MARTIGNÉ, Olivier ALLAIN, Julien KEROMEST, Mickaël LEVEAU, François HINDRÉ, Éric LE BOUDEC, Sandrine TOULOUZE, Mickaël DABET, Marc GUILLAUME, Alain LEGLATIN, Marie-Gwénola HOLLEBECQ, Martine VALLÉE, Hervé LE DOUCEN, Isabelle COROUGE, Olivier RIVALLAN, Fabrice TREHOREL, Gérard DABOUDET, Arlette HINGANT, Marie-Hélène GANNAT, Yvon PERRIN, Martine POULAILLON, Cyril CONAN, Isabelle ERMEL, Jean-Yves MOY, Xavier HAMON, Marcel PICHOT, Bruno LE BESCAUT, Rodolphe LE BRETON, Evelyne BOSCHER, Gaëlle HENO, Jean-Michel SCOUARNEC, Odile LE STRAT, Jean-Luc BLANCHARD, Gaëlle GOUEROU, Laurence AKOSSI, Isabelle MACE, Lucas CLEMENT, Isabelle GORÉ CHAPEL, Fabrice HENRY, Magalie LAUNAY, Virginie LEMOINE, Philippe JOSSÉ, Delphine BEUREL, Ronan FERNANDEZ, Nolwenn LE MÉE, Aurélie HERVÉ, Laurence LUCAS, Jean-Luc COLLEU, Sébastien QUINIO, Christelle JOUET, Dominique LE LUDUEC, Georges LE FRANC, Laurent NEVO, Paul ETTOUATI ,Laurent BERTHO, Damien DEFFONTAINES, Patrice ALLENO, Maryline JAOUEN, Gilles HELLARD, Anne-Laure DUEDAL, Evelyne GASPAILLARD, Aurélie MADIGAND, Gérard MATHECADE, Brigitte JEGLOT, Nicolas TOUDIC, Hervé MORIN,

Absents excusés : Philippe PRESSE (pouvoir à Bruno LE BESCAUT), Michel HESRY (pouvoir à Olivier RIVALLAN),

Secrétaire de séance : Isabelle COROUGE.

CC_2026_64 DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

VU l'arrêté préfectoral du 9 novembre 2016 portant création de la communauté de communes Loudéac Communauté – Bretagne Centre issue de la fusion de la CIDERAL, de la communauté de communes Hardouinais-Mené et de l'extension aux communes de Le Mené et de Mûr-de-Bretagne au 1er janvier 2017 ;

VU l'arrêté préfectoral du 17 janvier 2020 portant modification des statuts de la communauté de communes Loudéac Communauté – Bretagne Centre ;

VU l'arrêté préfectoral du 30 septembre 2025 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein de l'organe délibérant de la communauté de communes Loudéac Communauté – Bretagne Centre ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-10.

Considérant que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents ;

Considérant que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ;

Considérant que l'organe délibérant peut également prévoir que d'autres conseillers soient membres du bureau, en sus des vice-présidences, sans limitation de nombre ;

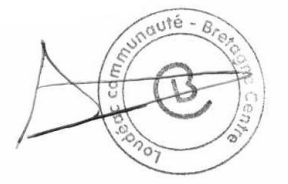
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DÉCIDE

1. À la majorité des deux tiers, de fixer le nombre de vice-présidents à 15 et les autres membres du bureau seront au nombre de 23.

Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20260408-CC_2026_64-DE

Exercice :	69	Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Présents :	67	Pour expédition certifiée conforme
Pouvoir(s) :	02	
Pour :	69	Loudéac, le 3 avril 2026
Contre :	00	Le Président — Le secrétaire de séance
Abstention :	00	Xavier HAMON — Isabelle COROUGE





Acte certifié exécutoire par : - Envoi en Préfecture et affichage électronique le 8 avril 2026